



# BULLETIN MUNICIPAL

## JUILLET 2018

### Au sommaire de ce

### numéro :

#### ► FINANCES

Budget 2017 approuvé  
Vos impôts locaux  
Budget 2018  
Bourses communales  
Subventions aux associations

#### ► URBANISME

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)  
Service cartographie Communauté de Communes Retz-En-Valois  
PPRI (Plan de Prévention Risques Inondations et coulées de boue)

#### ► ENVIRONNEMENT

Dépôt des déchets  
Brûlage des déchets  
Bruit  
Entretien du cimetière  
GEMAPI

#### ► ECOLES

Pas de fermeture de classe la rentrée prochaine  
Rythmes scolaires  
Le transport scolaire sera-t-il toujours gratuit ?

#### ► MANIFESTATIONS PASSES

Pâques  
Brocante  
Fête des voisins  
Cross de Fontenoy  
Kermesse des écoles  
Fête communale

#### ► MANIFESTATIONS A VENIR

Association La Carpe de Montigny-Lengrain, les dates à retenir.  
Course pédestre  
Connaître les bons gestes peut parfois sauver une vie !  
Foire-Expo Retz-En-Valois  
Evènements commémoratifs du centenaire 1918-2018  
Beaujolais

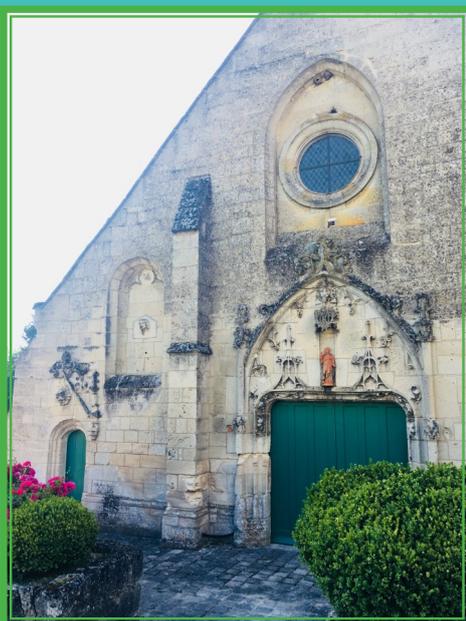
#### ► VIE PRATIQUE

Horaires Gendarmerie de Vic-Sur-Aisne  
Parcours randonnée de Montigny-Lengrain  
Cartes d'identité  
Fibre optique  
Voisins Vigilants



## Commune de MONTIGNY-LENGRAIN

\*\*\*\*\*



Les nouvelles portes de notre Eglise classée ont été installées. Comme évoqué dans le bulletin municipal de mars 2018, la réfection du grand portail était impossible à cause de sa vétusté. Un nouveau portail a donc été créé à l'identique sans surcoût.

Ainsi, vous constaterez que les portails présentent une nouvelle couleur, imposée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans un souci d'harmonisation, nous avons pris les références de ce coloris auprès de l'artisan menuisier, afin de l'appliquer également sur la porte du clocher. Elle se vêtira donc prochainement de cette teinte verte.



# FINANCES



## Budget 2017 approuvé

Le compte administratif et le compte de gestion du budget général de l'année 2017, qui regroupent les dépenses et les recettes **réellement réalisées** sont adoptés à l'unanimité.

→ En Section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 622 917.36€ et les recettes à 837 948.69€.

→ En Section d'Investissement, les dépenses représentent 347 625.07€ et les recettes 201 214.16€. Ainsi qu'un reste à réaliser de 146 168.17€.

Compte tenu de ces résultats, une partie de l'excédent de Fonctionnement dégagé est capitalisée pour alimenter la section d'Investissement du Budget 2018 et l'autre partie est affectée en report de Fonctionnement pour 2018.

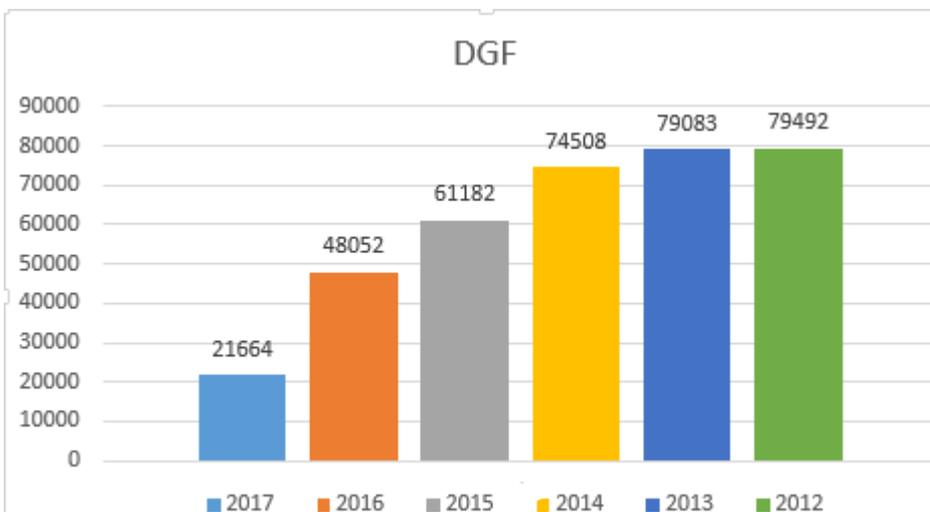


## Budget 2018

Le Budget de cette année a été voté le 06 avril 2018. La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 111 122.16€ et la Section d'Investissement à 692 836.12€.

La création de l'atelier pour les services techniques, l'aménagement de la place du Presbytère, ainsi que la seconde tranche des vitraux de l'Eglise sont les principaux postes de dépenses de cette dernière section.

Le contexte de baisse continue des dotations de l'Etat oblige les collectivités à explorer toutes les sources d'économies et de financements pour leurs projets. Ainsi la commune de Montigny-Lengrain travaille activement à la composition des dossiers de demandes de participations/subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes Retz-En-Valois...



## Bourses communales

Par délibération en date du 23 mars 2018, le Conseil Municipal de Montigny-Lengrain à renouveler sa volonté de faire bénéficier d'une bourse les familles dont les enfants sont scolarisés dans les collèges, lycées et établissements supérieurs et qui disposent déjà d'une bourse nationale/départementale.

Ces bourses communales représentent 20% du montant notifié aux ayants-droits, avec un minimum de 70 € et un maximum de 400 € par enfant.

Pour faire une demande, il vous suffit de compléter le formulaire disponible en mairie munit de la notification de bourses nationales/départementales et d'un RIB.

## Subventions aux associations

Cette année, la mairie a réceptionné 15 demandes de subventions d'associations. Ces dossiers ont fait l'objet d'une présentation lors du Conseil Municipal du 23 mars dernier. Les règles retenues pour déterminer le montant des subventions sont : retour du dossier **complet**, **nombre d'habitants de Montigny-Lengrain** adhérant à l'association (minimum de 3 personnes), les **manifestations prévues** sur la commune, **l'utilisation de la subvention** et les projets. Pour rappel, 13 450€ au total ont été accordés aux associations en 2017.

La Carpe de Montigny-Lengrain (Association de pêche)	3 000€
Montigny's Club (Association de tennis)	3 500€
Comité des Fêtes Ignymontain	3 000€
Association des personnes âgées de Montigny-Lengrain	2 350€
Association des anciens combattants	300€
Association Promotion des Chemins Verts (APCV)	100€
Croq'Livres	400€
Emplois & Services	500€
Coup de Patte (Association de protection des chats dont stérilisation des chats errants)	200€
Association Cantonale Sportive Vic-sur-aisne (Club de Foot)	1 000€
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	300€
Pour le plaisir de courir (course pédestre du mois de juillet)	150€
<b>TOTAL</b>	<b>14 800€</b>

Les Sauveteurs de l'Oise, Section d'Attichy sont venus faire une initiation à l'utilisation du défibrillateur et premiers secours bénévolement aux habitants volontaires de la commune.

A ce titre, le Conseil Municipal a décidé de leur attribuer une subvention de 200€.

# URBANISME

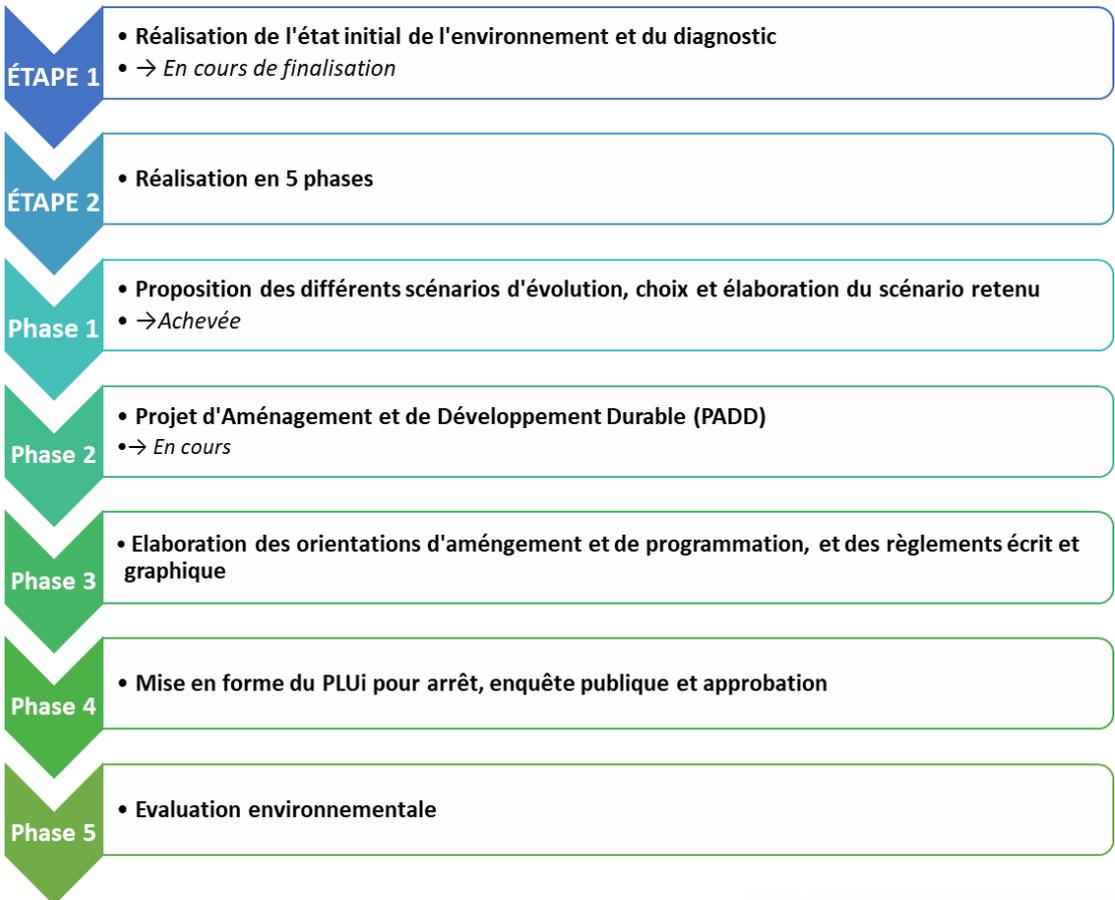
## PLUi

Pour rappel, la Communauté de Communes Retz-En-Valois s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à l'échelle des 54 communes du territoire. C'est donc un document unique qui permettra de gérer le développement du territoire dans son intégralité.

C'est sur la base du travail précédemment réalisé (**Étape 1** et **Phase 1**) que le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** va maintenant être réalisé. C'est un document simple et concis qui repose sur un projet adapté au territoire et qui suit la volonté des élus.

L'objectif de ce document est de permettre de rédiger le règlement d'urbanisme et les orientations d'aménagement (**Phase 3**).

Un document de travail a été transmis aux élus qui doivent ensuite formuler leurs observations/corrections à la CCRV.



Par ailleurs, la CCRV porte une attention particulière à l'information des habitants du territoire et leur permet de « s'impliquer activement et d'enrichir le projet ».

Pour cela :

- un **registre d'observations** est disponible dans chaque mairie,
- un **dossier évolutif sur le suivi** de l'élaboration du PLUi est mis à disposition dans chaque commune,
- les **articles** sont publiés dans le bulletin communautaire et/ou mis en ligne sur le site de la CCRV,
- et enfin, des **réunions publiques** sont organisées.

Les remarques peuvent être formulées par courriel ou courrier :

**Communauté de Commune Retz-En-Valois**  
**Pôle Aménagement du Territoire**  
**35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS**  
**03.23.96.61.25 - pole.adt@retzenvalois.fr**  
Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h  
Le vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h

### RAPPEL

#### Autorisations d'urbanisme et autorisation de voirie

Nous souhaitons vous rappeler que les arrêtés d'autorisation d'urbanisme que la mairie délivre dans le cadre de demande de travaux ou de permis de construire ne sont pas associés à des autorisations de voirie. Aussi, afin de garantir la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation de voirie doit être adressée à la mairie en cas d'empiètement sur la chaussée, stationnement d'échafaudage ou de bennes notamment.

Nous attirons également votre attention sur les servitudes qui peuvent être rappelées dans votre arrêté d'autorisation, votre projet peut être situé à proximité direct de réseaux notamment (réseaux enfouis ..) pour lesquelles une déclaration doit être effectuée au préalable.

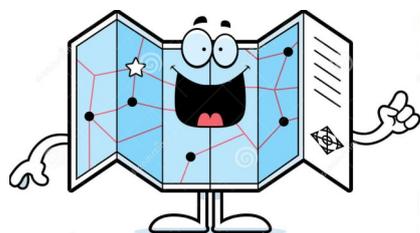
## Service cartographie CCRV :

Le Système d'Information Géographique est un outil informatique qui regroupe des données géographiques sous forme de couches d'informations qui se superposent. Ce regroupement d'informations sur un même support permet aux communes de consulter leur cadastre, leurs documents d'urbanisme, leurs servitudes d'utilité publique afin d'observer le territoire. Au quotidien il n'a jamais été aussi facile d'éditer un relevé de propriété ou d'informer un usager du règlement d'urbanisme concernant sa propriété.

Fusion oblige, cette interface géographique est mise en place à l'échelle du territoire Retz-En-Valois.

En parallèle de l'aide apportée aux communes, ce système a également une version « **Grand Public** » et vous offre une vision de l'ensemble du territoire et un accès simplifié à des données d'urbanisme consultable sur :

<http://cc-retz-en-valois.explorer.netagis.fr/public>



## PPRI



Comme nous l'avions précisé dans le précédent bulletin municipal, le projet de Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue a été soumis aux habitants du 16 avril 2018 au 24 mai 2018.

Durant cette période, les habitants avaient la possibilité de formuler leurs remarques/observations sur un registre tenu à disposition en mairie. Pour se faire, les habitants ont donc été avertis au moyen du bulletin municipal de mars dernier, par voie d'affichage, par newsletter et un article a également été publié sur le site Internet de la commune de Montigny-Lengrain.

L'enquête est maintenant terminée, cependant en raison de la coulée de boue qui a touché la rue du Bourg suite aux dernières intempéries et compte tenu du nouveau tracé avéré qui vient d'être dessiné, les plans seront sans doute revus par les services de la Préfecture. Nous sommes en attente d'informations complémentaires.

Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été envoyé à la Préfecture.



# ENVIRONNEMENT

## Dépôt des déchets

Une fois de plus, nous avons pu constater plusieurs dépôts sauvages de déchets sur la commune. Il s'agit là d'actes d'incivisme de particuliers ou d'entreprises. On rappelle que le Maire peut intervenir à l'encontre de tout dépôt de déchets non autorisés, que ces dépôts soient sur un terrain public ou privé.

Devant l'ampleur de ce phénomène qui touche la majorité des communes, malgré la généralisation des lieux de collecte et de tri, nous voyons les atteintes à l'environnement s'accroître de façon déraisonnable.

Plus concrètement, un habitant nous signale qu'à plusieurs reprises, des personnes viennent déposer des débris dans son terrain privé face aux anciennes écoles, malgré le panneau d'interdiction.



Par ailleurs, les agents techniques sont allés évacuer au cours de ces dernières semaines des déchets, dont des médicaments et des seringues abandonnés sur le parking du cimetière. Cela engendre non seulement un danger environnemental mais aussi sanitaire.

## Brûlage des déchets



Selon Santé Publique France, la pollution atmosphérique est à l'origine de 6500 décès par an dans les Hauts-de-France. Cette pollution est due aux émissions des véhicules, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages.

En effet, ces brûlages émettent également de nombreux composés toxiques (métaux, dioxines, particules, etc.). A titre d'illustration, 50 kg de *déchets verts* brûlés émettent autant de particules que 9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.

C'est pourquoi, sur l'ensemble du territoire régional, le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. Il revient aux maires des communes de faire respecter cette interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.



## CHANGEMENT D'HORAIRE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Période basse (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : 9h30-12h et 13h-17h

JOUR	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
AMBLENY			X	X									X	X
VILLERS-COTTERETS					X	X	X	X						X

■ OUVERTE    ❌ FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Période haute (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) : 9h30-12h et 13h-18h30

JOUR	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
AMBLENY			X	X									X	X
VILLERS-COTTERETS							X	X						X

■ OUVERTE    ❌ FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

## Que peut-on apporter en déchèterie ?

- Encombrants
- Métaux,
- Déblais/gravats
- Papiers/cartons
- Déchets verts
- Déchets diffus spécifiques
- Bois
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets d'activités de soins à risques
- Radiographies
- Pneumatiques
- Huiles de vidange
- Batteries
- Huiles de fritures
- Cartouches d'encre
- Lampes
- Verres
- Textiles
- Ameublement



## Bruit

La saison de l'été va souvent de pair avec les travaux de jardinage, de bricolage et de barbecues tardifs.

*Le fauteur de bruit, en cas de sanction risque une convention de 3<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 450€*

Pour rappel, l'art. R. 1336-5 du code de la santé publique qui s'applique aux bruits de voisinage, indique qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Et donc, pour garantir la tranquillité de tous, il convient de faire preuve de civisme et de respecter l'arrêté municipal en vigueur :

→ du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 19h.

→ le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.

→ le dimanche et jour férié : de 10h à 12h.

## GEMAPI

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la commune a adhéré au Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise. Cet organisme gèrera alors pour la CCRV cette compétence qui devrait couvrir à terme 83 communes. A ce titre, la commune a donc fourni certains nombres de renseignements pour établir un inventaire précis et complet.

Ce syndicat a pour mission de mener des études et des travaux relatifs à l'entretien et la restauration de cours d'eau ainsi que la lutte contre le ruissellement et l'érosion. L'objectif principal est de relever les défis de la gestion équilibrée de la ressource en eau.



# ECOLES



## Pas de fermeture de classe la rentrée prochaine

L'Inspection Académique avait pour projet de supprimer un poste d'enseignant à la rentrée prochaine entraînant une fermeture de classe à Vic-Sur-Aisne en raison d'une baisse d'effectif d'élèves. Les parents d'élèves ainsi que les élus de Montigny-Lengrain et de Vic-Sur-Aisne se sont mobilisés ensemble pour éviter cette fermeture au travers de pétitions, manifestations et courriers destinés à l'Inspection Académique.

Un nouveau comptage des élèves qui vont être scolarisés dès la rentrée prochaine a été réalisé et c'est avec soulagement que nous avons appris que l'Inspection Académique a renoncé à ce projet de fermeture. Le nombre d'élèves étant suffisant pour maintenir la classe ouverte à la rentrée.

## Rythmes scolaires :

Le ministre de l'Éducation Nationale a rouvert le dossier des rythmes scolaires en donnant la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours dans les écoles. C'est ce qui a été acté concernant les écoles du regroupement Vic-Sur-Aisne/Montigny-Lengrain. Cela résulte des décisions de la Direction Départementale de l'Enseignement, du Conseil d'École et du Conseil Municipal de Vic-Sur-Aisne.

La semaine scolaire sera organisée sur les quatre journées du **lundi, mardi, jeudi et vendredi** :

- **Horaires des écoles Rue Ferreux : 8h30-11h50 et 13h30-16h15**

- **Horaires des écoles Rue Lucien Damy : 8h40-12h00 et 13h40-16h25**

• **Un accueil de loisirs sera organisé le mercredi à Vic-Sur-Aisne de 7h30 à 18h30, restauration possible.**

## RETROUVEZ LA FICHE D'INFORMATIONS A LA FIN DE CE BULLETIN

La restauration scolaire fonctionnera comme auparavant les jours de classe. Les inscriptions et les annulations doivent être faites impérativement par mail à l'adresse suivante : **service-cantine-vic@orange.fr**

Un accueil périscolaire sera assuré à Vic-Sur-Aisne tous les jours de classe de 7h30 à 8h40 et de 16h15 à 18h30.

Idem pour la garderie municipale de Montigny-Lengrain **les jours de classe** : à partir de 7h jusqu'à la montée du bus et le soir dès la descente du car jusque 19h.

**Retrouvez en fin de bulletin les horaires de bus.**



## Le transport scolaire sera-t-il toujours gratuit



Depuis la rentrée 2017, le Conseil Départemental de l'Aisne ne gère plus le transport scolaire. Cette compétence a été transférée à la Région Hauts-De-France et aux intercommunalités qui en ont fait la demande, en raison de la loi du 07 août 2015, appelée loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). La Communauté de Communes Retz-En-Valois dont nous dépendons n'en a pas fait la demande, et à ce titre le Conseil Régional reste responsable des transports. Par conséquent, la gratuité des transports scolaires est accordée aux élèves axonais, demi-pensionnaires ou externes, des premier et second degrés de l'enseignement, fréquentant l'établissement scolaire (**public ou privé sous contrat d'association avec l'État**) rattaché à leur commune de résidence.

### Les démarches pour obtenir un titre de transport :

- **Si l'élève ne change pas d'établissement scolaire ou de regroupement** et qu'il bénéficiait d'un titre de transport, la famille n'a aucune démarche à faire. Le renouvellement de titre de transport est automatique.

- **Pour les élèves en primaire et lycée** : l'imprimé de demande de transport scolaire doit être retiré auprès du secrétariat de l'établissement concerné. Le formulaire complété doit être remis à l'établissement scolaire qui doit viser le document et le transmettre au Service des Transports. Dans l'attente de l'instruction du dossier par la Région l'élève pourra avoir provisoirement accès à l'autocar en présentant le récépissé délivré par l'établissement scolaire.

**Ecole de Vic-Sur-Aisne rue Lucien Damy : 03.23.55.54.73**

**Ecole de Vic Sur-Aisne rue Jules Ferreux : 03.23.55.54.43**

- **Pour les collégiens** : il est fortement recommandé une inscription en ligne sur : <http://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr>, à l'aide de l'identifiant et du mot de passe qui lui ont été adressés par courrier.

**Collège la Feuillage de Vic-Sur-Aisne : 03.23.55.50.76**

**La carte de transport par autocar est envoyée directement à l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.**

### Quelques liens utiles :

- **Conseil Départemental de l'Aisne** : <http://aisne.com/Organisation-du-transport-scolaire>

- **Région Hauts-De-France** : <http://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/transport-scolaire/>

- **Centrale d'information des transports scolaires et interurbains de l'Aisne** : 03.23.55.50.50

### Pour plus de précisions :

→ **Inscription** : <http://transports.hautsdefrance.fr/transports-scolaire-interurbain/aisne/inscription/>

→ **Tarifs** : <http://transports.hautsdefrance.fr/transports-scolaire-interurbain/aisne/tarifs/>

→ **Horaires** : <http://transports.hautsdefrance.fr/transports-scolaire-interurbain/aisne/horaires/>



# MANIFESTATIONS PASSÉES

## Pâques

Le lundi de Pâques, les enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans étaient invités à la **chasse aux œufs** organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes. Les enfants se sont lancés sur le site des tennis à la recherche des œufs dispersés un peu partout par les cloches. Les paniers étaient bien pleins, la chasse a été bonne !



## Fêtes des voisins

Quelques-uns d'entre vous se sont réunis à l'occasion de la fête des voisins pour partager un moment de convivialité, d'échange et de bonne humeur. Le jour de la fête, chacun a participé en apportant quelque chose à boire ou à manger à la façon d'un pique-nique géant. Evènement généreux et festif animé par de la musique malgré les quelques pluies de la soirée.



## Kermesse des écoles

La kermesse des écoles Montigny-Lengrain/Vic-Sur-Aisne a eu lieu au stade de foot Avenue de la Gare le 22 juin dernier.



## Brocante

La brocante du Comité des Fêtes s'est tenue le **dimanche 13 mai**. Malgré le temps maussade, les visiteurs parfois acheteurs sont venus flâner devant les étalages.



## Cross de Fontenoy

Cette année, **409 enfants** ont répondu présents à cette manifestation sportive organisée le 5 juin 2018. Pas moins de 6 communes ont participé à cette course.



## Fête communale

La fête a débuté le samedi 30 juin. Au programme du jour, buvette et barbecue proposés par le Comité des Fêtes, retraite aux flambeaux à 22h30 suivi du feu d'artifice à 23h au tennis et attractions foraines.



Le dimanche 1er juillet, les gens ont également pu se restaurer le soir à la buvette et au barbecue du Comité des Fêtes.

Le lendemain, les enfants de la commune ont bénéficié de tours de manèges offerts par la municipalité et le Comité des Fêtes, qui a aussi organisé un concours de tirs à la carabine gratuit pour les adultes et les enfants de Montigny-Lengrain.

Le fête s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié offert par le Comité des Fêtes.



# MANIFESTATIONS A VENIR

## Association de pêche La Carpe de Montigny-Lengrain, les dates

### à retenir

- **Sortie à Saint Valéry Sur Somme** : le 05 août 2018
- **Sortie de pêche en mer au Tréport** : 06 octobre 2018 (Programme en fin de bulletin)
- **Concours à la truite** : 20 octobre 2018
- **Concours aux carnassiers** : 18 novembre 2018



Pour toute autre information, vous pouvez contacter le Président de l'association **Monsieur Marc DESTREZ** au 03.23.55.57.08.

## Course pédestre

La 7ème édition de la course pédestre l'Ignymontaine aura lieu le **dimanche 15 juillet 2018**.

Retrouvez plus d'informations et les modalités d'inscription en fin de bulletin.



## Connaître les bons gestes peut parfois sauver une vie



Comme vous le savez, la salle des fêtes de Montigny-Lengrain est désormais équipée d'un **défibrillateur**. Une initiation à l'utilisation de cet appareil et aux premiers secours a eu lieu le samedi 31 mars 2018. Cette présentation était organisée par l'**Association des Sauveteurs de l'Oise, Section d'Attichy**. C'est une association agréée de Sécurité Civile.

Les intervenants ont assuré cette formation interactive avec des techniques pédagogiques et pratiques.

Au vu du nombre de participants (entre 35 et 40 personnes inscrites), une seconde intervention sera proposée en **octobre/novembre 2018** pour présentation « des premiers secours Citoyen de niveau 1 » : l'étouffement, les plaies, les brûles, les malaises, les traumatismes des squelettes, etc...

## Foire-Expo Retz-En-Valois

Vous dirigez **une entreprise sur le territoire** Retz-En-Valois et vous souhaitez vous faire connaître du grand public et des autres entreprises locales ?

Vous pouvez participer à la Foire-Expo Retz-En-Valois le samedi **6 octobre 2018**.

Dossier d'inscription à retourner avant le 15 juillet téléchargeable sur le lien : <http://www.cc-retz-envalois.fr/event/foire-expo-retz-valois/>

Pour tout renseignement contacter Blandine Dudemaine au pôle aménagement du territoire de CCRV: [b.dudemaine@retzenvalois.fr](mailto:b.dudemaine@retzenvalois.fr)  
03.23.96.61.25



## Evènements commémoratifs 1918-2018

Tous les évènements commémoratifs du centenaire de **la Grande Guerre** sont réunis dans un seul journal. La Communauté de Communes précise qu'il sera diffusé dans les boîtes aux lettres mais vous pouvez dès à présent le consulter sur son site :

<http://www.cc-retz-en-valois.fr/event/evènements-commémoratifs/>



## Beaujolais

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du **17 novembre** pour le beaujolais. Une dégustation du Beaujolais Nouveau et un repas campagnard seront proposés par le **Comité des Fêtes Ignymontain**. Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer le programme et les modalités d'inscription.



# VIE PRATIQUE



## Gendarmerie de Vic-Sur-Aisne

Nous avons eu confirmation des horaires d'accueil du public de la Gendarmerie de Vic-Sur-Aisne :

4 bis rue Jules Ferreux (02290),

Téléphone : 03.23.54.50.17

→ **Uniquement le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.**

## Parcours randonnée de Montigny-Lengrain

Pour connaître toutes les précisions de ce parcours, retrouvez à la fin de ce bulletin la fiche pratique.



Vous pouvez également consulter les circuits de randonnées disponibles sur les communes de votre choix.

**Rendez-vous sur le site : [www.randonner.fr](http://www.randonner.fr)  
rubrique « Circuits ».**

## Carte d'identité

Mairie de Vic-Sur-Aisne  
2 rue du Brouillaud—02290  
03.23.55.50.58  
[Mairie.vic@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vic@wanadoo.fr)

Depuis mars 2017, l'instruction des dossiers de cartes d'identité et de passeports se fait à la Mairie de Vic-Sur-Aisne **uniquement sur rendez-vous dont le délai est d'un mois.**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30**

Cependant, la mairie de votre commune est toujours tenue de fournir les Cerfa et d'aider les administrés à les remplir.

Les personnes doivent arriver en mairie de Vic-Sur-Aisne avec le dossier correctement complété accompagné des bonnes pièces justificatives sous peine d'annulation de rendez-vous.

La présence du demandeur est obligatoire.

Les passeports sont établis en 15 jours et les cartes d'identité en 10 jours.



## Aire de jeux



Suite au contrôle périodique de l'APAVE des structures de jeux situées aux tennis, pour des raisons de sécurité l'accès à tout public a été interdit. Nous réfléchissons actuellement au remplacement de

ces équipements.

## Fibre optique

Au 25 mai, le réseau très haut débit a été déployé dans 139 communes de l'Aisne par l'USEDA. Ce qui représente 97 232 prises raccordables. On est donc passé de 34 000 prises commercialisables en août 2017 à 69 568 prises commercialisables ce jour.

D'ici la fin de l'année, près de 90 000 à 95 000 prises devraient être commercialisables dans le département. Et Montigny-Lengrain devrait en faire partie.



**\*Le délai de carence** correspond au délai de prévenance des opérateurs qui s'écoule avant de pouvoir prendre un abonnement à la fibre optique. C'est un délai réglementaire à respecter afin de permettre à tous les fournisseurs d'accès à Internet qui le souhaite de se positionner sur RAISO (Réseau AISne Optique) afin de commercialiser leurs offres.

**Travaux**

3 mois restants

• juillet, août, septembre 2018

**Carence\***

3 mois

• Octobre, novembre, décembre 2018

**Commercialisation**

• Décembre 2018

## FICHE D'INFORMATIONS

Dès la rentrée de septembre,

Le secrétariat de mairie de vic sur aïsne ne gèrera plus le service cantine.

**Attention !** Une seule adresse mail à retenir : « [service-cantine-vic@orange.fr](mailto:service-cantine-vic@orange.fr) »  
La réservation des repas se fera uniquement par mail

Il sera possible de s'inscrire pour l'année, le mois, la semaine ou au plus tard, le jeudi avant 18h pour la semaine suivante.

L'annulation de repas pourra être faite la veille par mail : « [service-cantine-vic@orange.fr](mailto:service-cantine-vic@orange.fr) » avant 10h.

Pour toutes absences non excusées, les repas vous seront facturés...  
Le tarif varie selon le quotient familial (maximum 4€40).

**Dès à présent, demandez par mail votre dossier cantine pour la rentrée.**

**Horaires école rentrée scolaire 2018/2019**

Les élèves seront en classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ecole Jules Ferreux	8h35	11h50	13h30	16h25
Ecole Lucien Damy	8h45	12h00	13h40	16h25
Maternelle	8h45	12h00	13h40	16h25

**L'accueil périscolaire sera ouvert chaque jour de classe**

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi - Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : (goûter compris)

A partir de	à	coût	Après la classe, de	à	coût
7h30	8h45	1.50	16h15	17h30	2.00€
			16h15	18h00	2.60€
			16h15	18h30	3.20€

**L'Accueil de Loisirs du mercredi** : Le goûter est compris dans le tarif, le repas du midi est en supplément.

De	à	coût
7h30	12h00	3€
14h00	18h30	3.50€
7h30	18h30	6€

(Tarifs dégressifs selon le nombre d'enfants et de semaines)

<u>Vacances d'automne</u>	Du lundi 22-10 au vendredi 26-10	28€ la semaine
<u>Vacances de février</u>	Du lundi 11-02 au vendredi 15-02	28€ la semaine
<u>Vacances de Printemps</u>	Du lundi 8-04 au vendredi 12/04	28€ la semaine
<u>Vacances d'été</u>	Du lundi 8-07 au vendredi 2-08	A déterminer...

## Vitesse excessive



Nous avons pris note des plaintes des habitants de Montigny-Lengrain à propos de la vitesse excessive des véhicules circulants dans le village. A ce titre, nous nous sommes rapprochés de la Voirie Départementale afin de trouver des solutions pouvant réduire la vitesse. En effet, les dépassements des limitations sont essentiellement cons-

tatés sur les routes dont elle a la compétence.

Suite à notre demande, un représentant de cette unité nous a remis un important dossier de relevés de vitesse qui ont été réalisés à plusieurs endroits du village. Ce document est disponible en mairie.

Malheureusement, ces relevés ne font pas état de dépassements significatifs des limitations de vitesse.

Cependant, le Conseil Municipal étudie en collaboration avec la Voirie Départementale les solutions qui peuvent être envisagées.

## Voisins Vigilants



Afin de lutter contre les cambriolages auxquels est confronté notre village, et surtout en cette période estivale, nous tenions à vous rappeler que la commune a voté la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » : un outil

ayant pour objectif de réduire les cambriolages en faisant revivre l'entraide dans les quartiers. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels dans la rue ou aux abords.

En cas d'activité suspecte, rapprochez vous de votre référent de quartier (coordonnées disponibles en mairie) ou appelez le 17.



# Point Infos - Rentrée scolaire 2018

## Horaires de bus scolaires pour la rentrée 2018

### Ecoles de Vic-Sur-Aisne

#### Ligne n° 224

Code :224-P01-A

Itineraire :MONTIGNY LENGRAI-VIC SUR AISNE ECOL DAMY

Validité :rentrée scolaire 2018-2019 - Passage à 4 jours et modification horaires

Transporteur :REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE



#### JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--
		Service 1
MONTIGNY LENGRAIN	MONTIGNY L. -CALVAIRE DE LA GORGE	08h07
	MONTIGNY L. - MAIRIE	08h09
	MONTIGNY L. - ECOLE ABRI	08h15
	MONTIGNY L. - TANNIER PL DAUPH.	08h21
	MONTIGNY L. - VACHE NOIRE D31	08h24
VIC SUR AISNE	VIC SUR AISNE - ECOLE RUE FERREUX	08h30
	VIC SUR AISNE - ECOLE LUCIEN DAMY	08h40

Code :224-P02-R

Itineraire :VIC SUR AISNE ECOL FERREUX-MONTIGNY LENG

#### JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv-
		Service 1
VIC SUR AISNE	VIC SUR AISNE - ECOLE RUE FERREUX	16h20
	VIC SUR AISNE - ECOLE LUCIEN DAMY	16h30
MONTIGNY LENGRAIN	MONTIGNY L. -CALVAIRE DE LA GORGE	16h45
	MONTIGNY L. - MAIRIE	16h47
	MONTIGNY L. - ECOLE ABRI	16h53
	MONTIGNY L. - TANNIER PL DAUPH.	16h59
	MONTIGNY L. - VACHE NOIRE D31	17h12

horaires écoles

Rue Ferreux 08 h 35 - 11 h 50 / 13 h 30 - 16 h 15

Lucien Damy 08 h 45 - 12 h 00 / 13 h 40 - 16 h 25

## Point Infos - entreprises / associations

**ERCKELBOUDT PLOMBERIE**  
plombier chauffagiste

Erckelboudt christophe  
06.61.46.20.02

10 rue du jeu d'arc  
02290 Montigny Lengrain

- installation et réparation sanitaire
- débouchage évier, lavabo ,WC, canalisation
- réparation chauffage
- devis gratuit

Siret 83180194900015

Entreprise de nettoyage

**A2S**  
La Solution Nettoyage

Antoine SANIEZ  
Tel: 06.59.75.78.80  
contact@a2s-nettoyage.fr  
1 rue Paul Braux  
02290 VIC SUR AISNE

# JEUNES



## Montrez VOUS !

**ON VOUS RECHERCHE POUR VOUS AIDER À  
TROUVER LA PLACE QUI VOUS CONVIENT !**

**Il existe sans doute sur notre territoire soissonnais des JEUNES GENS  
ayant QUITTÉ LE MILIEU SCOLAIRE avec ou sans diplôme  
sans savoir comment faire pour RÉUSSIR LEUR PROJET...  
D'autres sont isolés chez eux... PERDUS...**

**CONTACTEZ VOTRE MISSION LOCALE**  
**03 23 74 51 14**



<https://missionlocalesoissonnais.fr>

[MissionLocalesoissons](#)

ASSOCIATION LA 181 - R° SIRET 02 76 51 50 00 - APE 9482 Z  
BOITE POSTALE 20715 - F 4741 - 03237 - J.A.S. 0001

## ASSOCIATION DE PECHE LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

Président : **DESTREZ Marc**

5 rue Basse-terre  
02290 Montigny-Lengrain  
☎ 03.23.55.57.08 - 06.46.46.29.34

### SORTIE DE PECHE AU TREPORT LE 06 OCTOBRE 2018

\*\*\*\*\*

Car touristique de 57 places

1. Transport gratuit pour les pêcheurs de l'association qui ont pris leur carte cette année.
2. Prix pour les pêcheurs : 52€ (maximum 15 pêcheurs).
3. Location de cannes : 12€ (tout compris).
4. Prix pour les passagers du bateau : 35€, enfants 25€ (jusqu'à 12 ans).
5. Prix pour les visiteurs du Tréport : 10€ pour le car (gratuit pour les moins de 10 ans).
6. Paiement à l'inscription ~~en espèces~~ jusqu'au 04 octobre 2018.
7. Pour les pêcheurs extérieurs à la société, le prix sera de 52€ + 10€ pour le car.
8. Aucun remboursement possible en cas de problème. La ou les personnes devront se faire remplacer. Merci de prévenir en cas de problème de dernière minute.

Une quête sera organisée sur le bateau et dans le car.

#### Horaires :

- Rassemblement à 4h place de la salle des fêtes (en face de chez Patrice Théry).
- Départ en car à 4h30.
- Arrivée au Tréport à 7h30.
- Départ en bateau à 8h.
- Retour au Tréport à 14h.
- Quartier libre jusqu'à 17h45.
- Départ du Tréport à 18h Parking de la gare SNCF de Mers Les Bains.
- Retour à Montigny-Lengrain vers 21h.

#### Matériel à prévoir :

- Le casse-croûte pour les passagers du bateau.
- Un imper, un vêtement chaud.
- Vêtement de rechange pour aller au restaurant.
- Des glacières ou bidons pour le poisson (prévoir des bouteilles de glace).
- Un lancer si possible en deux morceaux avec un moulinet de mer.
- Fil entre 15 et 20 kg.
- Plomb ou flash-mer 300g.
- Mitraillette, 5 hameçons n°3/0 (en prévoir plusieurs).
- Gros émerillons.
- Un couteau pour vider le poisson + chiffon.
- Cachets pour le mal de mer (Mercaalm).
- Appareil photo.....

ME TELEPHONER LA VEILLE POUR CONFIRMATION DE LA SORTIE

*l'association « Pour le Plaisir de Courir »  
la municipalité et le comité des fêtes de Montigny-Lengrain  
organisent dans le cadre du Challenge des Grimpeurs*

**la 7<sup>ème</sup> édition de la course pédestre**

# **l'IGNYMONTAINE**

**Dimanche  
15 Juillet  
2018**

**9<sup>ème</sup> étape  
du challenge  
des grimpeurs**

**5 kms (1 tour) ou 10 kms (2 tours)  
à travers les chemins de la commune  
Inscriptions et retrait des dossards  
à partir de 8 h 30  
Départ des 2 courses à 10 h 00**

**- TARIFS -**

**6 € à l'avance**

*(par courrier, mail, facebook)*

**7 € le jour de la course**

**vin d'honneur offert  
par le  
comité des fêtes**

**[pourleplaisirdecourir@orange.fr](mailto:pourleplaisirdecourir@orange.fr)**

**François Guéné 18 rue du Fond Talon, Montigny-Lengrain 02290**

**03.23.55.98.74 / 06.30.36.41.60 - [francois.guene@orange.fr](mailto:francois.guene@orange.fr)**

**Association Pour le Plaisir de Courir**



**En raison de la chaleur actuelle et des prévisions pour cette semaine, le départ  
de la course est décalé à 9h30 au lieu de 10h00.**



Soissonnais < Aisne < Picardie < France

# Les hameaux de Montigny

MONTIGNY-LENGRAIN



**Durée** : 2h45

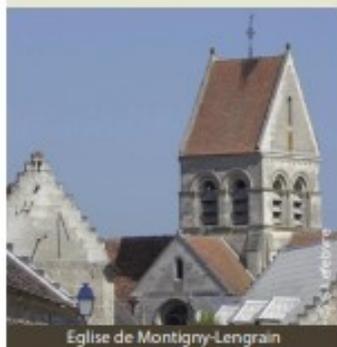
**Longueur** : 9,5 km

**Altitude mini** : 53 m

**Altitude maxi** : 138 m

**Niveau** : Assez difficile

**Balisage** : Jaune et bleu



Eglise de Montigny-Lengrain

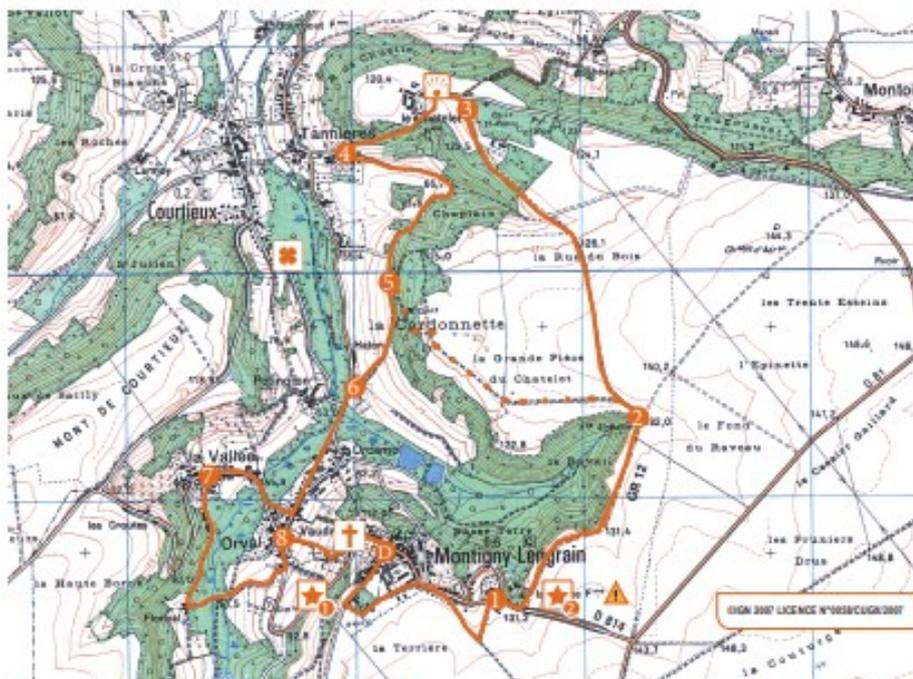
**INFOS TOURISTIQUES :**  
Office de Tourisme de Soissons  
T. 03 23 53 17 37

**CRÉATION DU PARCOURS ET  
ENTRETIEN :**  
Communauté de Communes de la  
Vallée de l'Aisne

Cette fiche est extraite du site  
[www.randonner.fr](http://www.randonner.fr)  
le portail de la randonnée  
dans l'Aisne.



Retrouvez tous  
nos bons plans sur  
[www.facebook.com/  
randonneeaisne](https://www.facebook.com/randonneeaisne)



## SUR LE PARCOURS

- Site dans un vallon perpendiculaire à la vallée de l'Aisne (habitat morcelé)
- Eglise (12ème s.) et croix Renaissance

- Presbytère (17ème s.)
- Ancienne ferme abbatiale de la Gorge (vestiges 14ème s.)

## À PROXIMITÉ

- Château et donjon de Vic-Sur-Aisne
- Carrières de Confrécourt

Un circuit pour découvrir les hameaux du Soissonnais situés au sud de l'Aisne, par des chemins en bord de plateau, en sous-bois ou en fond de vallon, que ponctuent des fermes isolées. Observez les pinacles : la forme d'étoile à huit branches, obtenue en taillant un cube suivant les diagonales, était fréquente dans les villages de Montigny (à voir sur la coupole d'un puits). Une maison près de l'église est dotée d'une toiture en mitre d'évêque.

**Accès :** de la N31, emprunter la D 814, gagner le haut du village et la place de l'église (parking).

- Prendre la rue de l'Abbé-Saincir. Au bout, emprunter un chemin à gauche après la dernière maison. Virer à droite avant la route puis à gauche (vue sur le vallon et sur Montigny).
- A la hauteur de la ferme de la Gorge, traverser la D 814 (prudence) et la longer à droite. 100 m après un calvaire, virer dans un chemin à gauche en bord de plateau.
- A l'intersection, prendre à gauche puis à droite à la suivante. **Raccourci à gauche pour rejoindre 5, évite 2 km.** Poursuivre tout droit au carrefour.
- Reprendre une route à gauche pour gagner la ferme du Châtelet (vue sur la vallée de l'Aisne). Longer la ferme, poursuivre par un chemin en sous-bois qui descend au

hameau de Tannières.

- Partir à gauche, puis virer à droite le long de la pâture à 500 m. Poursuivre tout droit à l'intersection.
- Au carrefour des Quatre-Chemins, prendre à droite et descendre jusqu'au tennis.
- Du tennis, reprendre à gauche la D 814, longer le hameau de Vaudrial (mairie), et emprunter la première rue à droite. Tourner de nouveau à droite et gagner le hameau de la Vallée.
- Virer à gauche dans un chemin en fond de vallon. A Florval, remonter une petite route à gauche puis un chemin à gauche et gagner Orval.
- Remonter une sente pentue en face qui grimpe à Montigny. Rejoindre la rue principale (D814) puis reprendre à droite la rue de l'Abbé-Saincir pour rejoindre D.

## HISTOIRE D'UN CHEMIN

Les villages portant le nom de Montigny sont nombreux en France : rien que dans l'Aisne, on en dénombre pas moins de 7 ! Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les notables du village, conscients de ce problème, mentionnaient dans leurs actes « Montigny dans le Soissonnais ». Mais, à partir de 1258, cette mention est remplacée par le mot « Langrin » ou « Lengrin ». Probablement en raison de la vocation agricole déjà très marquée de cette localité !

